

le Canard Libéré

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Quatorzième année N°622 vendredi 23 octobre 2020 - 8 DH - Directeur de la publication Abdellah Chankou

Un enseignant universitaire jette un pavé dans l'amphithéâtre

Les masters mis de nouveau au tableau du déshonneur



Saïd Amzazi, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Les masters au Maroc sont à nouveau pointés du doigt. Cette fois-ci, la charge émane d'un enseignant à la faculté de droit à Meknès. Dans une vidéo devenue virale, postée sur son compte Facebook, Abdelkbir Alaoui Sossi a dénoncé les magouilles des masers et des doctorats dans la faculté en question tout en détaillant les mécanismes qu'il qualifie d'une vaste escroquerie.

P9

Big Brother à Comdata (suite)

P6

L'entretien - à peine fictif - de la semaine

Driss El Azami
El Idrissi



Le bilikisme payant est né

P11

Le gouvernement veut taxer les revenus des salariés au nom de la solidarité nationale

M. Mohamed Benchaâbou, ministre de l'Économie et des Finances.

Une mesure impôt-pulaire



P8

Le Covid à Casablanca caracole toujours en tête

Le système de santé à bout de souffle

Le monstre covidéen qui fait peur aux autorités a pour nom Casablanca. En cause, la situation épidémiologique locale qui se détériore de jour en jour en provoquant la saturation des services de réanimation. Sans que les responsables n'arrivent à casser la chaîne des contaminations.



M. Khalid Aït Taleb, ministre de la Santé.

P8

Crise sanitaire

Le bail de la discorde

P9

TAXE DE SOLIDARITÉ SUR LES SALAIRES À PARTIR DE 10.000 DH

TU VOIS, IL A ENCORE QUELQUES DIRHAMS...



Confus DE CANARD

Obsession mortelle...

P4



Déconfiné de Canard

Côté **BASSE-COUR**

Le confinement version HCP

P3

Maroc Telecom tire son épingle du jeu

P10

La transhumance scolaire en marche

P11



Confus de Canard



Obsession mortelle...



La France est de nouveau meurtrie, touchée au cœur, par un acte sauvage qui a déchaîné indignation et colère aux quatre coins du pays. Cette fois-ci, la victime est un professeur d'histoire-géographie qui s'est fait décapiter en plein jour, vendredi 16 octobre, aux abords de son collège dans les Yvelines par un jeune d'origine tchétchène. Le criminel, qui sera abattu par la police, serait un loup solitaire qui a attenté à la vie de Samuel Paty pour avoir montré pendant son cours une caricature du messager de l'Islam.

Cet acte barbare, dont on ne connaîtra peut-être jamais le vrai commanditaire ni les véritables desseins, commis par un fanatique d'origine musulmane, né à Moscou, mérite d'être dénoncé avec force et vigueur. Aucune religion n'appelle à tuer son prochain parce qu'il s'est rendu coupable d'une injure ou d'un blasphème a fortiori un enseignant qui selon le poète Ahmed Chawki «a failli être un prophète». C'est dire le respect immense dont bénéficie celui qui a eu la bienveillance du message de l'islam en ces termes: «Apprenez la science, apprenez la science avec sérénité et patience et soyez modestes envers qui vous l'enseigne»



Abdellah Chankou

Que viennent faire des caricatures à caractère religieux dans une école laïque? Même si rien ne peut justifier l'assassinat de M. Paty, insulter la foi de deux milliards de musulmans sous couvert de la liberté d'expression est symptomatique d'une volonté d'attiser le feu de l'intolérance et de la division.

ou encore «je préfère le mérite du savoir à celui des dévotions ».

Comme ses prédécesseurs, le tueur de 18 ans venu du froid, qui a commis l'innommable, est le produit ou le bras d'une idéologie ténébreuse sans cesse instrumentalisée qui porte régulièrement atteinte à l'image de l'islam en créant cet amalgame qui nourrit l'extrémisme religieux et divise in fine un peu plus la société française. Le président français Emmanuel Macron a flairé le piège et déclaré, à la fois ému et tendu, le jour du drame, que « l'obscurantisme et la violence qui l'accompagne ne gagneront pas, ils ne nous diviseront pas ». Or, il ne suffit pas de prendre des mesures répressives (fermeture des mosquées, expulsion des individus fichés pour radicalisme, contrôle des conte-

nus haineux sur les réseaux sociaux...) pour en finir avec la menace terroriste diffuse qui met en danger la cohésion du pays. Encore faut-il - et c'est une véritable gageure - œuvrer sérieusement pour éradiquer le terreau (xénophobie, racisme et islamophobie) qui alimente sans cesse les manipulations d'individus d'origine musulmane aux parcours obscurs et incertains pour atteindre souvent des objectifs inavoués.

Les dirigeants français, M. Macron en tête, ont tous condamné comme un seul homme une «attaque contre la liberté d'expression et les valeurs de la République française ». Mais derrière ce discours se profilent des contradictions qui le décrédibilisent. Force est de constater, en effet, que la classe politique et médiatique locale a une notion large et absolue de la liberté d'expression, élevée au rang de valeur sacrée dès qu'il s'agit de l'islam et qui s'arrête tout d'un coup quand il est question par exemple de rire de tout y compris de certaines choses comme la Shoah. Là, on ne rigole plus. Ici s'arrête la parole libre et libérée ! Pire, la censure revient au galop dans « le pays des lumières » et cela fait quelque peu désordre.

L'humoriste Dieudonné M'Bala M'Bala l'a appris à ses dépens en 2014 pour avoir osé tourner le sionisme en dérision en se moquant des juifs. Mal lui en a pris. Cet artiste talentueux, né en France d'un père camerounais et d'une mère française, est devenu subitement infréquentable. La bête noire de la sphère politico-médiatique. Censure et interdiction se sont abattues en cascade sur celui dont les spectacles étaient pourtant appréciés et très courus.

Du jour au lendemain, il est viré comme un malpropre, voire un dangereux criminel, des médias français et empêché de se produire par la force de la justice. Et pour cause...

Il s'est vu coller par le pouvoir politique une étiquette infamante: antisémitisme. Même le Conseil d'Etat a été mobilisé pour interdire le spectacle programmé du comédien à Nantes. Une décision pour le moins surprenante dont s'était inquiétée publiquement la présidente de l'extrême droite Marine Le Pen en la considérant comme une «censure» qui bouleverse «l'ordre juridique» en France... Question qui coule de source : Pourquoi refuser à Dieudonné le droit à la transgression et tolérer en même temps le droit au blasphème du prophète de l'islam? Quels sont les ressorts subtils qui justifieraient ce distinguo? La Shoah serait-elle plus respec-



Côté BASSE-COUR



table que le guide des musulmans qui ne serait pas digne d'être vénéré ?

Abstraction faite des motivations de Dieu-donné ou de savoir qui a tort ou a raison dans cette histoire, c'est l'excommunication dont il a fait l'objet qui est intéressante. Elle montre qu'il y a bel et bien une ligne rouge à ne pas franchir et que la liberté d'expression n'est pas aussi absolue que l'affirment les gouvernants français dans leurs envolées lyriques sur les valeurs de la République; elle peut et doit s'arrêter probablement là où commence le respect de ceux qui considèrent que croquer leur prophète est un acte offensant... Sauf à vouloir verser dans la provocation jusqu'à l'obsession en se moquant de la sacralité de la personne du dernier messager de Dieu alors que tout le monde sait l'importance qu'elle revêt encore aujourd'hui dans la sensibilité musulmane.

La publication de dessins blasphématoires par le journal danois Jyllands-Posten n'a-t-elle pas déchaîné en 2005 une immense vague de colère dans de nombreux pays musulmans et même occidentaux ? Et c'est la publication des caricatures du prophète qui avait fait de Charlie Hebdo la cible des deux frères Kouachi qui ont décimé sa rédaction en 2015. Le même journal a récidivé en republiant dans son édition du 1er septembre 2020 les caricatures du malheur, à l'occasion de l'ouverture du procès des attentats.

«Nous ne nous coucherons jamais. Nous ne renoncerons jamais», a justifié le directeur de Charlie Hebdo, Riss. «La haine qui nous a frappés est toujours là et, depuis 2015, elle a pris le temps de muer, de changer d'aspect pour passer inaperçue et poursuivre sans bruit sa croisade impitoyable», a-t-il ajouté. Mais qui au fond nourrit la haine, celle qui alimente le désir de vengeance et provoque des tueries qui pouvaient être évitées ?

Et puis, que viennent faire des caricatures à caractère religieux dans une école laïque? Un cours d'histoire-géo est-il le lieu approprié pour aborder un tel sujet qui plus est très explosif ? Même si rien ne peut justifier l'assassinat de M. Paty, insulter la foi de deux milliards de musulmans sous couvert de la liberté d'expression est symptomatique d'une volonté d'attiser le feu de l'intolérance et de la division.

L'islamophobie rampante ne se limite plus seulement aux tribunes médiatiques et aux discours politiques où elle tient le haut du pavé. Manifestement, elle vient de faire son entrée dans l'école de la République. La France doit se ressaisir. ●

Texte de l'Oie

Humour et sarcasme au temps du Coronavirus (10)

Prosélytisme politique tarifé

Nous avons entendu des trucs tellement insensés et incroyables qu'aujourd'hui, il n'y a plus rien qui nous étonne. La politique, c'est le paradis des rapaces, ces jongleurs de mots. Ils ne peuvent voir la dangerosité d'un fait que quand il les touche personnellement. Leur amour pour la patrie ne vaut pas plus que le nôtre. Aucun politicien n'est plus important que le pays lui-même et aucun n'est nécessaire dans la vie et encore moins indispensable ou irremplaçable. Mais alors, quand la politique concubine avec la religion, elles créent un état contre nature. C'est comme fusionner des plombs : le court-circuit va faire sauter les fusibles. En fait, il s'agit vraisemblablement d'un fonds de commerce ; c'est rentable puisqu'on arrive facilement à vendre sa salade sans mouiller sa chemise. C'est étonnant ! A tous les coups, on cherche à vous méduser avec un fatalisme poussé à l'extrême à travers de grands mots et des expressions sacralisés tout bonnement dans l'usage. Bonjour les tartuferies moliéresques où la fausse dévotion éblouit usant des facondes de bonimenteurs. C'est comme ça que les soi-disant «saints», ou plutôt les politicards missionnaires, usurpent le pouvoir de Dieu, balancent leurs imprécations et annoncent leurs sentences condamnatoires. En ces temps difficiles, le « bilikard » a vraiment merdé sévère en faisant preuve d'une immaturité politique. La vanité de ses propos belliqueux limite ses propensions et le pousse à se complaire dans l'incertitude et la précarité de ses convictions. C'est un niveau de stupidité qui vous laisse sans voix et vous file la gerbe. Avec son attitude qui frise l'outrage, il est pris à son propre jeu : désormais, il fait partie du club de ceux qui aiment se faire jeter en pâture à la presse et aux réseaux sociaux.

Comme beaucoup de son acabit, il joue un rôle discret dans le naufrage de notre système politique. L'argent a toujours compté, plus que tout, pour les religieux, comme pour les communistes d'ailleurs ; c'est ce qui les définit : pour eux, l'argent est un accomplissement, ou plutôt l'argent c'est comme le sexe : il vaut mieux en disposer qu'en parler. Tant qu'il y aura des fripons et des imbéciles, il y aura des religieux, disait Voltaire. Bouclons-la, sinon nous serons des hérésiarques passibles de déchéance et d'excommunication. ●

Lahcen Ouasmi, Casablanca, 15 octobre 2020. l.ouasmi@fibenmsik.ma

Nouveau coup de pouce pour Taghazout

Dans le cadre du programme d'impulsion touristique et entrepreneurial «MADAËF ECO6 Taghazout Bay Edition», une convention de partenariat a été signée, jeudi 15 octobre 2020, au siège de la Wilaya de la Région Souss Massa, conjointement par la Société d'Aménagement et de Promotion de la Station Taghazout (SAPST) et différents partenaires institutionnels. Il s'agit du CRI, la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Souss Massa et le Club des Investisseurs Agadir Souss Massa. Objectif : définir les modalités de collaboration et de coopération entre les différentes parties afin de promouvoir le programme auprès de l'ensemble du tissu économique local. La convention ambitionne également d'accompagner les lauréats du programme dans la mise en œuvre de leurs projets, leur faciliter les procédures administratives pour la création d'entreprises et de les mettre en relation avec un réseau d'experts et de professionnels au niveau de la région, indique un communiqué qui précise que les inscriptions sont actuellement ouvertes sur le site madaef-eco6.ma. Programme d'incubation et d'accélération d'entreprises à fort potentiel, « MADAËF ECO6 Taghazout Bay Edition » vise le développement d'écosystèmes gravitant autour de la station touristique et le soutien de porteurs de projets ayant trait à l'animation touristique, la mise en valeur de l'artisanat local et des produits du terroir, ainsi que l'innovation et le développement durable. ●



Le confinement version HCP

Le haut commissariat au plan a trouvé la solution magique anti-corona : un jour de confinement par semaine ! Et pourquoi pas deux ou juste une demi-journée? Supposée freiner la propagation d'un virus en pleine croissance notamment dans la région de Casablanca-Settat, la solution Lahlimi est une fausse bonne idée.

La bonne piste à exploiter pourrait être l'isolement pendant deux ou trois mois de la population vulnérable (personnes âgées et malades chroniques). Il s'agit du seul moyen pour protéger cette catégorie très sensible au virus en l'éloignant d'une contagion potentielle du fait du contact extérieur. Une telle mesure est de nature à alléger la pression sur les lits de réanimation occupés essentiellement par les seniors et les individus souffrant de comorbidités. Courir derrière les cas contact en misant seulement sur les dépistages c'est faire en quelque sorte le lit d'un virus à la fois insaisissable et incontrôlable... ●

LE COVID TOUJOURS IMPRÉVISIBLE ET MYSTÉRIELX ...

ME S ANALYSES MÉDICALES SONT TRÈS BONNES POURTANT JE SENS QUE J'AI LE COVID

JE PENSE QUE JE VAIS DEMANDER QU'ON ME FASSE UNE AUTOPSIE



QUIDR



Côté BASSE-COUR



Le Beurgois GENTLEMAN

Khouribga, une ville française... (17)

Il y a cent ans (1920-2020), à Mnina, où quelques familles vivent regroupées autour d'un point d'eau au nord de l'actuelle ville de Khouribga, Benji, le Seigneur de la bourgade, regarde, songeur, se chamailler ses trois jeunes garçons et sa nièce. Les Français viennent de découvrir que le bassin de sa tribu des Ouled Abdoun recèle un gisement de phosphate estimé à des dizaines de milliards de m³. Benji est heureux de rentrer chez lui après une longue campagne militaire sous commandement français pour « pacifier » Bled Siba (pays de l'anarchie). L'aîné de ses garçons l'agace à tel point qu'il l'a surnommé « Ztawri » car il n'arrête pas de « faire des histoires » pour créer des conflits avec son jeune frère Le Bon et sa cousine Claire. « Safi lizitzware ! » (Ça suffit les histoires) hurlaient les militaires français aux Marocains, « zidou l'gouddam ! » (Marchez en avant !). C'est ainsi qu'il entendait les militaires français crier sur les goumiers marocains indisciplinés. A force de faire le goumier avec les militaires français, Benji commence à apprendre quelques rudiments de la langue de Molière dont « Ztawri » (quelqu'un qui fait des histoires), adjectif dont il a affublé son fils aîné. Le mot français « Goum » qui désigne une compagnie de goumiers, provient du mot arabe قوم (goum : peuple, gens,...). La création des premiers goums marocains est due à l'initiative du général Albert d'Amade (1856-1941). Les six premières troupes formaient à leur début une milice locale destinée à assurer des patrouilles ou des missions de reconnaissance sur le territoire marocain. Les goumiers ont combattu aux côtés de l'armée française jusqu'à 1934 durant la pacification du Maroc. Après la pacification du Maroc, les goumiers se sont particulièrement illustrés lors de la campagne d'Italie sous le commandement du Maréchal Juin, puis lors des campagnes de France et d'Allemagne. En Italie, l'exploit le plus retentissant des goumiers a lieu lors de la bataille du Monte Cassino au cours de laquelle ils pénètrent dans les monts Aurunci, bastion sud de la position allemande, « nettoient » les collines depuis le Garigliano jusqu'au sud de Rome et éliminent en trois semaines de combats certaines des unités nazies les mieux entraînées. Au cours de cet assaut qui provoque la rupture de la ligne Gustave, le général nazi Kesselring écrit le 19 mai : « Les Français et surtout les Marocains ont combattu avec furie et exploité chaque succès en concentrant immédiatement toutes les forces disponibles sur les points qui faiblissaient ». La plupart des analystes militaires considèrent la manœuvre des goumiers comme la victoire décisive qui a finalement ouvert la route de Rome aux Alliés. Dans une lettre adressée au général de Gaulle le 18 juillet 1944, le maréchal Jean de Lattre de Tassigny écrit à propos des goumiers : « Je sais qu'ils sont accusés d'actes de violences commis à l'encontre des populations civiles italiennes, mais je crois que de tels faits ont été singulièrement déformés et exagérés à des fins anti-françaises ». Les goumiers entrent dans Sienna et terminent la campagne à San Gimignano. Les généraux Alexander et Clark avaient une très haute opinion de la valeur militaire des goums. « Jamais la route des Maures n'a autant justifié son nom » écrira le maréchal de Lattre, car ils jouèrent un rôle important dans la libération de Marseille en août 1944 et furent cités à l'ordre de l'Armée. À l'issue de la prise de Marseille, les goumiers sont conduits ensuite dans les Alpes en automne puis dans les Vosges lors des combats meurtriers de l'hiver et jusqu'en Allemagne. Ils nettoient d'abord la forêt de Haguenau des nazis qui l'occupaient, franchissent le Rhin puis forcent la ligne Siegfried. Lorsque le Maroc accède officiellement à l'indépendance en 1956, les goums quittent l'armée française et rejoignent les FAR (forces armées royales) marocaines le 1er mai 1956 à minuit. ● (A suivre)

Beurgois.Gentleman@gmail.com Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com

Quel remède contre les faux-pharmaciens ?



Vous connaissez la dernière ? Il y aurait des pharmaciens sans diplômes qui exerceraient dans notre beau pays ! Horreur et consternation ! Ou plutôt, qui seraient bel et bien bardés de diplômes, certes... Mais falsifiés et obtenus dans des pays pas véritablement connus pour la qualité de leur enseignement... Et encore moins pour le respect des règles déontologiques requises en la matière ! Et d'aucuns de s'étrangler d'indignation de ce qu'ils considèrent comme un scandale qui risque d'en éclabousser plus d'un... Curieusement, la nouvelle me laisse personnellement plutôt froid... Presque indifférent ! De faux diplômes ? La belle affaire ! Parce que le fait est que je m'interroge depuis longtemps sur l'utilité de la profession... Il fût, certes, un temps où le pharmacien avait une véritable valeur ajoutée, compo-

sant remèdes efficaces et élixirs mystérieux dont il détenait jalousement les secrets de fabrication... Mais aujourd'hui, les pharmacies ne sont plus que de simples points de vente en détail de produits distribués par des sociétés spécialisées dans l'importation de médicaments aux origines de plus en plus exotiques... Et dont nous sommes en droit d'être sceptiques quant à leurs vertus thérapeutiques !

Non, vraiment, le seul diplôme que les autorités dites compétentes sont en droit et même en devoir d'exiger des pharmaciens, c'est celui de graphologue ! Au moins, cela permettrait de couvrir les citoyens contre le risque inhérent au déchiffrement erroné des gribouillages mystérieux de nos grands docteurs en médecine... Dont on espère, pour le coup, que leurs diplômes ne sont pas en chocolat ! Et tout ceci reste tributaire d'une condition préalable, qui est loin d'être toujours vérifiée... A savoir que nos faux pharmaciens et vrais graphologues fassent véritablement acte de présence dans leurs officines ! Parce que, pour ce que j'en ai constaté, suite à une pratique assidue de leurs points de vente, c'est le plus souvent à des aides-pharmaciens que nous avons affaire ! Sous-payés, formés sur le tas, mais pour le coup, éminents graphologues...

Et n'est-ce pas là le principal, en définitive en attendant le remède ? ●

N. Tallal

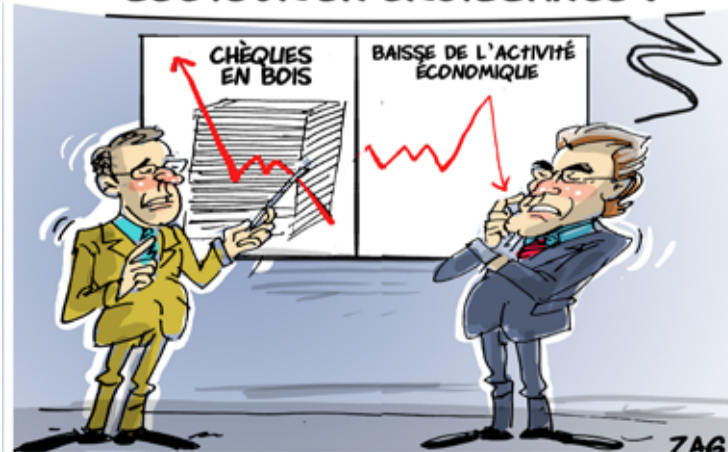
Le Pôle urbain de Mazagan vise le «Green Star»

La Société d'aménagement et de développement de Mazagan (SAEDM), filiale du groupe OCP, a engagé le Pôle Urbain de Mazagan (PUMA, El Jadida) dans une démarche volontariste pour obtenir le « World leadership » de la certification australienne «Green Star», un label lancé en 2003 par le «Green Building Council of Australia » (GBCA). Ce label qui concerne actuellement plus de 2.350 projets d'urbanisation certifiés ou en cours de certification dans le monde, porte sur 5 critères : la réduction



LES CHÈQUES EN BOIS ONT TOTALISÉ LA BAGATELLE DE 14 MILLIARDS DE DH EN 2019

C'EST LE NOUVEAU SECTEUR EN CROISSANCE ?



tion de l'impact du changement climatique, l'amélioration de la qualité de vie et de la santé, la restauration et protection de l'écosystème et de la biodiversité, la résilience des bâtiments et des aménagements ainsi que la contribution à la transformation du marché dans le cadre d'une économie durable. «Notre ambition est bien de faire du Pôle Urbain de Mazagan une ville alliant résilience du bâti/aménagement et résilience sociale, tout en respectant les principes des écocities...», A expliqué à cet égard Karim Laghmich, directeur général de la SAEDM. ●



Côté BASSE-COUR



Le Parti du bon sens (47)

LA VISION DE LHAJ MILOUD AXE 4. LA REPARTITION DE LA RICHESSE



Par Nouredine Tallal

Produire de la richesse, c'est bien... La redistribuer équitablement, c'est mieux ! C'est la conclusion à laquelle était arrivé Lhaj Miloud la semaine dernière ? Tout le monde suit ? Il s'agit donc, dans le présent épisode, de s'attaquer au déli-

cat volet de la redistribution de richesses ! Accrochez-vous ! Lhaj Miloud n'est pas un doux rêveur... Comme vous, mes amis, il sait que des inégalités, il y en aura toujours... Des marginaux et des misérables, on en trouve partout et même dans les pays dits nantis... En Europe comme aux Etats-Unis ! A fortiori dans un pays comme le nôtre où la production de richesse est insuffisante... Mais ne remuons pas le couteau dans la plaie ! Alors, quid de la redistribution de la richesse ? Au risque de vous surprendre, Lhaj Miloud, affirme sans ambages que le pays consent à l'heure actuelle un effort considérable pour venir en aide aux plus démunis... Si, si ! Silence, dans la salle ! La Caisse de Compensation, vous connaissez ?

1. La nécessaire réforme de la Caisse de Compensation...

C'est un fait, la Caisse de Compensation a permis, depuis sa création, de préserver la paix sociale... Mais si sa finalité reste louable, son fonctionnement laisse, quant à lui, largement à désirer ! Oui, la caisse de compensation doit être revue de fond en comble et le plus tôt sera le mieux ! Depuis son indépendance, le pays consacre une part conséquente de son budget à soutenir le prix des biens considérés comme de première nécessité, tels que le pain, le sucre et le gaz butane... D'où, sans doute, le nombre de diabétiques dont nous battons le triste record à l'échelle continentale ! Mais, c'est une autre histoire !

Le Makhzen a donc vu juste.... En facilitant l'accès à ces produits indispensables à la survie, il achète la paix sociale... Mais ne fait que retarder la prise des décisions difficiles... Encore une fois, cette institution restera incontournable pendant encore de nombreuses années, vu le nombre de personnes nécessiteuses et vulnérables dans ce pays... Et ce n'est pas au moment où la covid-19 entre dans la danse que Lhaj Miloud va proposer sa suppression ! Courageux, oui, mais pas suicidaire, notre Lhaj Miloud préféré !

Alors que faire, me direz-vous ? Personne n'a la réponse ? Alors, on écoute Lhaj Miloud ! Qui propose pas moins que de remplacer le principe de l'aide indirecte, en vigueur actuellement et qui profite à tous -riches et pauvres confondus- par celui de l'aide ciblée aux personnes véritablement dans le besoin... Chômeurs, veuves, personnes âgées sans ressources, handicapés... Tout simplement ! Comme c'est déjà le cas dans un certain nombre de pays asiatiques, dont l'expérience mériterait d'être sollicitée ! Des cartes de retrait dotées d'un montant rechargeable mensuellement de 500 à 1000 DH seraient attribuées aux personnes concernées sur la base d'un recensement précis et objectif... Et où le moindre cas de clientélisme ou de laxisme serait sévèrement sanctionné...N'est-ce pas Messieurs les Chioukhs et Mquaddmiyas ? Lhaj Miloud compte sur vous pour ne pas dévoyer le dispositif proposé en le transformant en nouvelle usine à gaz !

Ainsi et sans effort budgétaire supplémentaire, la caisse de compensation renouerait avec sa vocation initiale d'assistance aux plus démunis, en écartant les parasites qui profitent actuellement, de manière éhontée, des défaillances du système... Parallèlement à la remise sur les rails de la Caisse de Compensation, Lhaj Miloud propose de mettre son nez dans un autre chantier non moins important, celui de la fiscalité...

2. Une fiscalité incitative et redistributive...

Pratiquée judicieusement et avec doigté, la fiscalité a évidemment un rôle incitatif visant à encourager l'investissement national et étranger tout en l'orientant vers certains secteurs ou certaines régions, en fonction des choix de développement opérés par les décideurs... Mais pas seulement !

La seconde fonction de la fiscalité consiste à opérer une certaine redistribution de la richesse entre les classes sociales, en vue de réduire, autant que faire se peut, les inévitables inégalités, inhérentes à toute société... Cela relève du principe de la solidarité nationale ! Et c'est en vertu de ce principe sacré que la fraude et l'évasion sociale doivent être sévèrement réprimés... Nul n'est censé se soustraire à ses obligations vis-à-vis de la collectivité !

A charge par ailleurs, pour les autorités de faire preuve de discernement et ne pas appliquer une fiscalité « bête et méchante »... Sous peine de tuer à terme la poule aux œufs d'or ! Encore une fois, trop d'impôts tue l'impôt !

Le système fiscal marocain est celui de la « synthèse »... Mais une synthèse bancalée entre l'approche anglo-saxonne, libérale et peu redistributive et la méthode française, plus contraignante mais à la vocation sociale plus affirmée... Avant que Macron ne s'en mêle ! Ainsi, notre dispositif se base sur une fiscalité élevée, complexe et tatillonne censée permettre aux citoyens contribuables de bénéficier de services publics à la hauteur de l'effort consenti...

Hélas, on en est loin ! Nos établissements hospitaliers manquent de tout et sont désertés par tous ceux qui peuvent se le permettre alors que les cliniques sont florissantes... Nos écoles sont dans un piteux état et ne jouent plus leur rôle d'ascenseur social depuis des lustres. D'une manière générale, nos services publics sont dans un état pitoyable et on se demande à quoi servent nos impôts sinon à engraisser une cohorte de fonctionnaires improductifs !

Puisqu'il en est ainsi, il est urgent de dégraisser le mammouth, et de procéder à un allègement de la ponction fiscale qui frappe de plein fouet les classes moyennes et pousse les entreprises à jouer au chat et à la souris avec le fisc ! Tout en s'attaquant à des réformes courageuses et judicieuses !

3. Des réformes judicieuses...

Depuis le début des années 2000, on constate que tout le monde réforme à tour de bras... Et dans tous les domaines ! Economique, social et sociétal ! Pourquoi pas ? Sauf que Lhaj Miloud, en grand analyste qu'il est, a fait un constat peu réjouissant ! La plupart des réformes, d'inspiration ultralibérale, n'ont qu'un seul but, plus ou moins explicite, à savoir la remise en cause des principaux acquis, obtenus par les salariés suite à des décennies de lutte sociale... Sous couvert de libérer les « forces productives », les économistes néolibéraux poussent à la déréglementation et à la marchandisation des services publics, en privatisant à tour de bras... Et dans des conditions pas toujours très transparentes ! Bientôt, on s'attaquera à la durée du travail hebdomadaire, à la durée des congés payés et au weekend de deux jours... Sus donc à l'État Providence et place à la liberté d'exploiter ! Sans le moindre état d'âme et en faisant fi des spécificités du facteur humain, désormais considéré comme une simple variable d'ajustement dans des modèles économiques basés sur la maximisation des profits... Une véritable ruée vers l'or, comme au bon vieux temps du far-west !

Voilà pour le coup de gueule de Lhaj Miloud qui, comme vous pouvez le constater, a retenu quelques bribes de ses cours d'économie politique et qui estime -mais ça, n'engage que lui- que tout n'est pas à jeter dans la poubelle marxiste... Sacré Lhaj Miloud !

Last but not least, le véritable défi auquel notre pays sera confronté au cours des prochaines années, c'est celui de la jeunesse ! Quelles réponses doit-on et peut-on apporter à une jeunesse qui se cherche... Une jeunesse qui souvent n'y croit plus, écartelée entre modernisme triomphant et traditions ancestrales !

Pour le savoir, Lhaj Miloud vous donne rendez-vous la semaine prochaine pour le cinquième et dernier axe de sa vision, qui sera donc consacrée à la problématique, ô combien sensible, de notre jeunesse en quête de repères et de valorisation. ●

PLF 2021 : DE NOUVELLES TAXES ET DES HAUSSES DES REDEVANCES SUR LES VINS, ALCOOLS ET TABAC...

ON VOUS ACCUSE D'AVOIR IMPOSÉ DE NOUVELLES TAXES...

DITES-MOI OÙ JE ME SUIS IMPOSÉ POUR QUE JE PUISSE IMPOSER QUOI QUE CE SOIT...





Côté BASSE-COUR



Big Brother à Comdata (suite)

L'article intitulé « Big Brother à Comdata », paru dans l'édition n° 621, a valu au Canard une petite mise au point verbale de la responsable communication de ce groupe qui gère plusieurs centres d'appel au Maroc. Notre interlocutrice, qui n'a pas jugé pertinent de nous adresser un droit de réponse écrit (!) considère cependant que « la mesure (l'installation des caméras de vidéosurveillance sur les plates-formes de travail Comdata) n'a qu'un seul objectif : freiner les contaminations via cas contact sur et aux abords de nos sites » tout en ajoutant que « l'usage des caméras est strictement réglementé et répond aux exigences des autorités ». Mais de quelles exigences s'agit-il ? Les gérants de cette multinationale n'ignorent-ils que l'installation des caméras au-dessus du poste de travail d'un employé au nom du respect des mesures barrières (port du masque et distanciation sociale) qu'ils invoquent est une atteinte à sa vie privée protégée par la Constitution et les conventions collectives de manière claire et sans équivoque ? Cela dit, la loi donne à l'employeur le droit d'installer des caméras sur le lieu de travail dans des cas bien précis. Quand il s'agit de garantir la sécurité de ses employés et de ses locaux, dissuader les voleurs de passer à l'acte et identifier en cas d'infractions les auteurs de dégradations ou d'agressions... En dehors de ces objectifs de sécurité des biens et des personnes, l'entreprise se retrouve automatiquement en infraction avec la loi. En n'hésitant pas à placer son personnel sous surveillance constante et permanente en excipant de la protection de son personnel contre la pandémie du Covid-19, Comdata a agi en violation des règles édictées dans ce domaine par la Commission nationale de contrôle de protection des données à caractère personnel (CNDP).



Une atteinte flagrante à la vie privée des employés.

« Consciente de l'importance des systèmes de vidéosurveillance dans la protection des biens et des personnes et de la violation qu'ils peuvent porter au droit à la vie privée des individus », cette commission est allée jusqu'à définir les emplacements des caméras : « aux entrées et sorties des bâtiments; sur les voies de circulation, dans les entrepôts de marchandises, dans les parkings, face à des coffre-fort ... » Mais pas pour « surveiller un ou plusieurs employés » comme l'a fait Comdata. Plus grave encore, Comdata qui a diffusé un communiqué interne intitulé « Covid-19 », annonçant la mise en place de caméras de surveillance en temps réel sur ses sites professionnels a décrété dans ce même communiqué que « le non-respect des gestes barrières (...) est passible d'un licenciement immédiat ». Imaginez un instant l'enfer au quotidien vécu dans cette ambiance de flicage non-stop par les employés de Comdata qui doivent en plus porter une bavette pendant 8 ou 10 heures tout en parlant au téléphone pour tenter de fourguer tel ou tel produit aux clients au bout du fil ? Comment être à l'aise dans un tel environnement déjà très stressant et étouffant sans caméras de surveillance ? Bonjour le confort et l'épanouissement au travail ! Voilà l'emploi version centres d'appel au cours de ce siècle de toutes les dérives... En fait, les patrons de Comdata se foutent comme de leur premier téléphone de la santé de leurs collaborateurs. Derrière cette mesure illégale se cache une arrière-pensée bassement matérielle. La crainte de voir les autorités décréter la fermeture de leurs sites qui deviendraient des foyers de contamination. Cette perspective, qui rejaillirait sur « les performances économiques de l'entreprises », selon une note interne destinée aux directeurs et aux managers, met ces derniers sur les dents et les pousse à fliquer les forçats du combiné en jouant les omnicontrôleurs. Au fait, pourquoi les dirigeants de Comdata France, qui possède des calls center dans plusieurs régions hexagonales, n'ont-ils pas soumis leurs téléopérateurs aux mêmes mesures que leurs collègues marocains ? Un tel diktat déclencherait illico les hostilités des syndicats et les sanctions sans appel de la part de l'équivalent de la CNDP en France qu'est la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Au Maroc, les enseignes de l'offshoring semblables à Comdata se considèrent en terrain conquis où elles peuvent commettre les forfaits qu'elles veulent. Et les employés et les syndicats ? Ils n'ont pas de voix au chapitre ? ●

POUR CAUSE DE COVID, LE RAJA MIS EN QUARANTAINE ET EMPÊCHÉ DE SE RENDRE AU CAIRE POUR LE MATCH RETOUR CONTRE ZAMALEK

ON NE VA PAS JOUER LE MATCH RETOUR AU CAIRE CONTRE ZAMALEK

ON A ÉTÉ BATTU PAR LE COVID



Le Remdesivir inefficace contre la Covid-19

Le Remdesivir, l'antiviral expérimental du laboratoire américain Gilead, n'a que peu ou aucun effet sur la durée d'hospitalisation des patients atteints du Covid-19 ou sur les chances de survie de ceux-ci, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce médicament, commercialisé au prix ulcérant de 2.340 dollars la cure, est l'un des premiers traitements à avoir été utilisés pour lutter contre la maladie provoquée par le nouveau coronavirus. La FDA américaine l'a autorisé en urgence le 1er mai dernier. Via son étude baptisée « Solidarité », l'OMS a évalué les effets de traitements potentiels dont le Remdesivir, l'Hydroxychloroquine, l'association lopinavir-ritonavir (un

traitement homologué contre le VIH) et l'Interferon, sur 11.266 patients adultes à travers plus de 30 pays. Le médicament « semble n'avoir que peu ou pas d'effet sur les patients hospitalisés pour le Covid-19, si l'on en croit les taux de mortalité, de début de la ventilation ou de durée de l'hospitalisation », explique l'étude rendue publique jeudi 15 octobre sur internet. Si les résultats de cette étude (qui contredit les deux dernières grandes études américaines qui ont montré que le Remdesivir pouvait réduire la durée d'hospitalisation) doivent encore être analysés par d'autres médecins avant leur éventuelle publication dans une revue scientifique, ils sont de nature à donner le mal de tête au labo Gilead. ●

COVID-19: LES MÉNAGES MAROCAINS ONT LE MORAL DANS LES CHAUSSETTES SELON LE HCP

EST-CE QUE J'AI CHOPÉ LE COVID?

NON, D'APRÈS LES ANALYSES, VOUS AVEZ CHOPÉ UNE CORONAMOUISE AIGÛÈ





البريد بنك

AL BARID BANK



**PLUS QU'UNE BANQUE,
NOUS SOMMES EN PHASE
AVEC NOTRE TEMPS.**

080 200 32 32  /albaridbankofficiel



POUR TOUS LES MAROCAINS



Déconfiné
de Canard

Le Maigret DU CANARD



Le Covid à Casablanca caracole
toujours en tête

Le système de santé à bout de souffle



M. Khalid Aït Taleb, ministre de la Santé.

Le monstre covidéen qui fait peur aux autorités a pour nom Casablanca. En cause, la situation épidémiologique locale qui se détériore de jour en jour en provoquant la saturation des services de réanimation. Sans que les responsables n'arrivent à casser la chaîne des contaminations.

Jamil Manar

Cela fait près de trois mois que la région de Casablanca-Settat donne des maux de tête aux autorités sanitaires et locales. Et pour cause... La plus grande région du pays caracole toujours en tête des contaminations se taillant presque la moitié des cas journaliers enregistrés qui dépassent aujourd'hui les 3.000. Dans ce tableau sombre et inquiétant, Casablanca se taille la part du lion avec en moyenne plus de 1.000 cas quotidiens, soit près du quart de la totalité des infections. Les foyers de contamination se multiplient à un rythme soutenu. Ces derniers ne sont pas seulement industriels et familiaux. Ils sont aussi sportifs (un cluster de 9 joueurs découvert au Raja, scolaires (des cas déclarés dans plusieurs écoles). Ce qui montre que la circulation virale, déjà à un niveau élevé, se poursuit à un rythme de plus en plus soutenu tout en révélant en même temps l'incapacité des responsables à casser la chaîne de transmission de l'infection malgré l'adoption d'une batterie de mesures restrictives dès le mois d'août. Devant cette flambée des contaminations, le seuil d'alerte à Casablanca a été atteint en raison de la hausse de nouvelles hospitalisations et la saturation des services de réanimation. Résultat :

c'est la croix et la bannière pour trouver un lit de disponible en soins. A telle enseigne que les personnes qui ont un cas grave dans la famille font intervenir des connaissances pour leur dégouter une place. Les places sont très chères en cliniques où les lits en réanimation sont très limités. Du coup, les cliniciens font monter les enchères. Jusqu'à 80.000 DH pour un lit en réa ! Le filon du moment c'est le Covid et tout ce qui s'y rattache: Tests PCR, masques, charlottes, gants, les médecins et l'oxygène...

Selon un médecin, ce dernier produit commence à se faire rare sous la pression de l'augmentation des malades en détresse respiratoire.

Mesures restrictives

Le personnel soignant qui est en première ligne dans la lutte contre le virus sent de plus en plus la pression monter sur les capacités du système de santé national alors même que les personnes contaminées qui ne sont pas des cas graves sont invitées, faute de places dans les hôpitaux, à s'isoler chez elles où elles se soignent pendant deux semaines. « Les deux prochains mois (novembre, décembre) s'annoncent délicats pour Casablanca », s'inquiète un médecin du public. « Il faut à tout prix faire baisser la courbe », renchérit un autre. Mais comment ? Un reconfine-

ment de Casablanca n'est pas une bonne idée car accentuerait la crise qui frappe déjà essentiellement les petits revenus et les précaires qui gagnent leur vie au quotidien en faisant des boulots modestes ou en travaillant dans l'informel. Le coût social d'un deuxième enfermement pourrait être lourd de conséquences. Les pouvoirs publics qui en sont conscients préfèrent pour le moment gérer la situation sur un plan sanitaire en reconduisant de 14 jours supplémentaires les mesures restrictives imposées à l'échelle de la préfecture de Casablanca. La troisième prolongation du genre, décidée il y a quelques jours, s'étale jusqu'au 2 novembre.

Ces restrictions (fermetures des cafés à 20 heures et les restaurants à 21 heures ainsi que la fermeture des salles de sport et des hammams et l'interdiction des fêtes et des mariages) pèsent lourd sur l'activité commerciale et privent les petites mains qui en vivent de leurs revenus. Plusieurs écosystèmes (événementiel, traiteurs, sport et bien-être...) s'en trouvent durement touchés. D'ailleurs, les autorités ont observé ces derniers temps une recrudescence des agressions pour vol avec un changement sensible de profils qui ne sont pas ceux appréhendés d'habitude par la police. Un individu condamné au chômage pendant plusieurs mois est tenté en effet de basculer dans la criminalité pour nourrir sa famille. ●

Le gouvernement veut taxer les revenus des salariés au nom de la solidarité nationale

Une mesure impôt-pulaire

A peine dévoilée devant le Parlement par le ministre de l'Economie et des Finances Mohamed Benchaâboun qu'elle suscite déjà la polémique. En cause, la proposition d'une nouvelle taxe de solidarité à laquelle seront soumises les entreprises qui réalisent un bénéfice net supérieur à 5 millions de DH. Le taux prévu est de 5% pour les groupes opérant dans des secteurs fermés à la concurrence comme le ciment, les carburants et les télécoms. Ce taux passe à la moitié (2,5%) pour les sociétés des autres secteurs d'activité. Les personnes physiques n'échappent pas non plus à cet impôt de la solidarité. Il s'agit des salariés aussi bien du privé

que du public qui verront, si la proposition n'est pas retoquée par les députés, leur traitement égal ou supérieur à 10.000 DH net ponctionné à hauteur de 1,5%. Ce nouvel impôt permettra au gouvernement de collecter la bagatelle de 5 milliards de DH. Certes, en ces temps de disette financière, tout le monde doit mettre la main à la poche. Un effort de solidarité nationale est nécessaire pour permettre à l'État dont les caisses sont devenues exsangues en raison de la crise sanitaire de boucler son budget et faire face à ses engagements. Mais certains dénoncent le fait que ce sont les mêmes qui sont taxés alors qu'il aurait été plus juste d'instituer un impôt sur la fortune dans un pays où les fortunés et

autres rentiers adeptes du « vivons heureux vivons cachés » ne manquent pas. « L'imposition des grosses fortunes finira par devenir effective », explique un expert en fiscalité. Mais en attendant, ajoute-il, il est plus facile pour l'exécutif, pris par le temps, d'imposer les flux d'argent clairs et organisés que sont les revenus des salariés ponctionnés à la source et les entreprises opérant dans l'économie formelle. Ce qui est de nature à lui assurer une manne définie à l'avance. Le choix de la facilité, diront certains.

Ce qui est sûr c'est que cette nouvelle taxe, qui viendra s'ajouter à l'impôt sur le revenu (IR) jugé déjà élevé, ne passera pas comme une lettre à la poste. De belles empoignades en perspective. Les syndicats ont déjà annoncé la couleur en dénonçant une mesure antisociale. Impôt-pulaire. ●



M. Mohamed Benchaâboun, ministre de l'Economie et des Finances.



Le Maigret DU CANARD



Crise sanitaire

Le bail de la discorde

Les bailleurs sont-ils fondés à réclamer l'intégralité de leur loyer alors que la crise sanitaire a impacté durement l'activité économique ? Le partage des pertes n'est-il pas un principe juste, à prendre en considération dans le cadre d'une jurisprudence bienvenue ?

Ahmed Zoubair

Les entreprises dont l'activité est impactée par la propagation du Covid-19 doivent-elles payer l'intégralité du montant de leur loyer commercial ? Cette question ne fait pas débat au Maroc. Et pourtant, le problème se pose avec acuité depuis l'apparition de la pandémie au Maroc, en mars dernier, et s'est transformé en facteur de conflit et de tension entre les locataires et leurs bailleurs en général. Ces litiges d'un genre nouveau viennent chaque jour grossir le volume des dossiers qui atterrissent sur le bureau des juges qui ne savent pas comment statuer sur des affaires liées à des évé-

nements qui échappent au contrôle de tous, y compris du débiteur. Celui-ci devient insolvable malgré lui, faute d'activité, stoppée ou réduite, pour cause d'une épidémie mondiale dont il n'est nullement responsable. En clair, ce n'est pas sa faute si la crise sanitaire l'a empêché de respecter ses obligations contractuelles. Il est vrai que la loi marocaine sur les baux n'a pas prévu de cas de force majeure comme celui du coronavirus et protège surtout les intérêts du propriétaire. Mais il y a là, sans conteste, à la lumière des effets dévastateurs du Covid-19 sur l'économie nationale et les caisses de l'Etat, matière à émettre des jugements qui feront jurisprudence dans un sens qui prend

en considération les contraintes objectives du locataire.

En attendant, une foultitude de questions se pose d'emblée, principalement celle-là : Les commerces fermés tels que les salles de sport ou les hammams dans le cadre des mesures restrictives instaurées à Casablanca sont-ils tenus de s'acquitter du loyer alors qu'ils ne génèrent pas de recettes ?

Nombre de chefs d'entreprise placés dans cette situation sans précédent invoquent, à raison d'ailleurs, la force majeure ou l'imprévision pour demander le report du règlement ou son étalement pendant que d'autres sont tout simplement dans l'impossibilité de payer... Bonjour les impayés. Des batailles judiciaires à la pelle en perspective. D'autres chefs d'entreprise se disant victimes des mesures restrictives qui ont fait baisser leurs chiffres d'affaires réclament une révision à la baisse du loyer à leurs bailleurs. Là aussi, l'argument est défendable vu que le montant du loyer concerne la période prospère d'avant le coronavirus. Mais les bailleurs professionnels ne réagissent pas tous de la même manière face à cette situation de crise inédite. Certains se montrent compréhensibles et acceptent de partager les pertes avec les commerçants en passant l'éponge sur le loyer des mois de confinement général comme c'est le cas de Salwa Akhannouch qui n'a pas voulu encaisser l'argent du bail des boutiques de Morocco Mall à Casablanca pendant cette période. Mais n'est

pas Salwa Akhannouch qui veut ! De nombreux bailleurs industriels, opérant dans les parcs de Ain Sebaâ et ailleurs, ne veulent rien savoir, exigeant d'être payés jusqu'au dernier centime, insensibles à la détresse de leurs clients. Pour eux, corona ou pas corona, la rente dont ils jouissent est une exception qui échappe aux dégâts des « cas de force majeure ». Cette épidémie devient même pour eux la seule opportunité résiliente dans un contexte de désastre économique généralisé tandis que de nombreuses entreprises en butte à de grosses difficultés ont procédé à la baisse des salaires de leurs employés pour éviter la faillite. Même l'Etat a consenti des sacrifices en prenant en charge la part patronale des cotisations sociales et de la taxe de formation professionnelle. Sans oublier le paiement de l'indemnité forfaitaire mensuelle de 2.000 DH pour de nombreuses entreprises.

Le dossier des baux professionnels et commerciaux mériterait d'être traité sérieusement par le gouvernement et le Comité de veille économique (CVE). Il s'agissait sur un plan juridique pour l'exécutif de légiférer sur la relation liant le bailleur et le locataire en période de crise comme celle que nous vivons. Il y a assurément un juste milieu à trouver entre les locataires et les bailleurs, de telle sorte de préserver les intérêts des deux parties en interprétant la loi relative aux différents baux à l'aune de la crise sanitaire et de ses dégâts économiques sans précédent. ●

LES FAUX DIPLOMES DANS LE SECTEUR DE LA PHARMACIE



Les masters mis de nouveau au tableau du déshonneur

Les masters au Maroc sont à nouveau pointés du doigt. Cette fois-ci, la charge émane d'un enseignant à la faculté de droit à Meknès. Dans une vidéo devenue virale, postée sur son compte Facebook, Abdelkbir Alaoui Sossi a dénoncé les magouilles des masers et des doctorats dans la faculté en question tout en en détaillant les mécanismes qu'il qualifie d'une vaste escroquerie.

Spécialisé en droit pénal, M. Alaoui Sossi fustige des pratiques clientélistes et des arrangements opaques dans le choix des enseignants. « On retrouve les mêmes profs dans pratiquement tous les masters », a-t-il précisé. D'autres irrégularités caractérisent à ses yeux le processus comme le choix et l'évaluation en même temps des étudiants par le professeur coordinateur de telle ou telle formation master. Ce lanceur d'alerte fustige les inégalités devant l'accès au cycle des masters du fait que les cahiers pédagogiques



Abdelkbir Alaoui Sossi

différent d'une université à une autre alors qu'il fallait les uniformiser. Ce qui laisse la porte ouverte à tous les abus qui obèrent gravement la crédibilité des masters publics. Le réquisitoire « virtuel » d'Alaoui Sossi a déclenché l'ire de ses collègues du département de droit privé. Ces derniers sont allés jusqu'à lui interdire l'accès aux cours magistraux tout en demandant au ministère de tutelle de sanctionner l'accusateur. C'est la justice qui doit normalement prendre le relais pour procéder à son audition afin de tirer cette affaire au clair et punir éventuellement les coupables. Il paraît que le business des masters est florissant dans toutes les universités du pays. Plusieurs scandales ont éclaté il y a quelques années dont le plus retentissant est celui de l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah à Fès. La Brigade régionale de la police judiciaire qui s'est saisie de l'affaire a arrêté en 2018, au terme d'une enquête, un professeur coordinateur du master « droit des contentieux publics », accusé par des étudiants interrogés de vendre ces diplômes à 40.000 DH pièce. Le plus cocasse dans cette histoire c'est que le principal mis en cause est un membre de l'ONG Transparence Maroc. L'incorruptible supposé était un vrai corrompu ! ●



Le Maigret DU CANARD



Tribune Libre

Par **Abdeslam Seddiki** *

Le projet de loi de finances pour 2021

La relance dans l'incertitude

Nous exprimions il y a deux semaines, exactement, à propos du PLF 2021, notre crainte de voir le gouvernement recourir aux solutions de facilité. Nous aurions bien aimé avoir tort. Mais hélas ! C'est bien le cas après un premier examen du PLF et après avoir suivi attentivement le discours du Ministre des finances, de l'économie et de la réforme de l'administration devant le parlement ce lundi.

Au niveau des orientations générales, personne ne retrouvera à redire. Ce sont les orientations exprimées et annoncées avec force par le Souverain dans ses derniers discours à savoir, la mise en œuvre d'un plan de relance économique et de sauvegarde de l'emploi, le lancement du chantier de la généralisation de la couverture sociale à l'horizon 2025 et la réforme du secteur public dans la perspective d'un « mieux-Etat ». Viennent s'y ajouter les priorités accordées à l'éducation et à la santé qui ont vu leur budget augmenté et leurs ressources humaines renforcées. Ce sont, il va sans dire, des chantiers mobilisateurs qui peuvent redonner confiance aux citoyens. Mais dès qu'on rentre dans la phase opérationnelle, les problèmes surgissent et les contradictions apparaissent de telle sorte qu'on ne trouve pas d'adéquation entre ces objectifs et orientations clairement annoncés d'une part et les moyens d'action mobilisés d'autre part. Ces derniers obéissent toujours à la logique « court-termiste » soutenue par de multiples subterfuges et manipulations budgétaires et aux solutions de faci-

lité telles que le puisement de l'argent auprès des classes moyennes et des entreprises citoyennes en abusant de leur fibre patriotique sous couvert de « solidarité nationale », l'activation de la privatisation à travers la cession, en partie ou en totalité, d'une série d'entités publiques, le recours excessif à l'emprunt public pour boucher les trous.

Il faut reconnaître que le montage de ce budget, à l'instar de la loi de finances rectificative pour 2020, n'est pas un exercice facile eu égard aux multiples incertitudes qui marquent l'environnement tant national qu'international. Ce qui exige du gouvernement plus d'imagination et d'audace. En statique, les finances publiques ne se portent pas bien. Un indicateur suffit : les recettes ordinaires n'arrivent pas à couvrir les dépenses ordinaires du budget général (228,4 MM DH contre 254,25 MM DH) donnant lieu à une épargne publique négative de près de 26 MMDH. Ce qui signifie qu'une partie des emprunts, évaluée à 107 MM DH, sera affectée à combler ce solde négatif ordinaire !

Par ailleurs, et c'est un aspect positif qui convient d'être relevé, au niveau des recettes ordinaires, fiscales et non fiscales, toutes les rubriques évoluent positivement à l'exception toutefois des impôts directs et taxes assimilées qui enregistrent une baisse de 6,1% par rapport à 2020 avec une baisse de 10,8% pour l'IS. Dans l'ensemble, les recettes dégagent une amélioration de 7,6% en comparaison à 2020. Ce sont les droits de douane qui enregistrent le taux d'augmentation le plus élevé soit

36,2% en raison notamment de l'aménagement de certains taux douaniers pour protéger l'industrie nationale et en premier lieu le secteur textile.

Pour les dépenses, il n'y a pas beaucoup de chamboulement par rapport au budget 2020, du moins au niveau de la structure, à l'exception toutefois d'une baisse de 10% des dépenses d'investissement du budget général, ramenées à 77,2 MM DH au lieu de 85,73 MM DH l'année en cours. Cette baisse s'explique par le transfert d'une partie des dépenses d'investissement au Fonds Mohamed VI pour l'investissement qui sera doté de 15 MM DH. Dans l'ensemble, le volume de l'investissement public, au sens large, est estimé à un niveau jamais atteint auparavant à savoir 230 MM DH, ce qui représente 20% du PIB. Mais ce chiffre appelle des précisions sur lesquelles il serait utile de revenir ultérieurement.

Assiette fiscale

Le grand chantier qui donne espoir est incontestablement celui de la couverture sociale et sa généralisation progressive à l'horizon 2025. Pour son financement, il est prévu de faire appel à la solidarité sociale en faisant participer les personnes physiques et les sociétés. Pour les premières, la contribution est calculée au titre des revenus professionnels, agricoles, fonciers et salariaux et assimilés selon le taux de 1,5% sur la base du revenu global net d'impôt qui est égal ou supérieur à 120.000 DH. Autrement dit, toute personne disposant d'un revenu net men-

suel supérieur ou égal à 10.000 DH est sollicitée à verser 1,5 %. En revanche, pour les sociétés, la contribution sera calculée sur la base du bénéfice net de l'exercice servant pour le calcul de l'IS et qui est égal ou supérieur à 5 MDH au titre du dernier exercice clos, selon les taux de 5% et de 2,5% en fonction de la nature de la société. Si le principe de la solidarité est indiscutable, tant elle constitue le socle du « vivre ensemble », c'est sa mise en œuvre sélective et ses effets pervers éventuels qui sont sujets à discussion. D'abord, est-il juste et équitable de taxer au même taux des revenus de 10.000 DH et des revenus de 30.000 DH ou plus et faire fi d'un principe constitutionnel de justice sociale qui exige la progressivité ? Ensuite, taxer des sociétés citoyennes qui exercent dans la transparence fiscale tout en laissant les sociétés « récalcitrantes » à l'aise n'est-il pas de nature à favoriser le développement de l'informel et de l'évasion fiscale ? Enfin, pourquoi limiter la solidarité nationale à un nombre limité de personnes (entre 400.000 et 500.000) et de sociétés (quelques centaines) ? N'aurait-il pas été économiquement judicieux et socialement juste de procéder à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la recherche du « trésor » auprès des grandes fortunes pour récolter la somme des 5 MM nécessaires au financement de la couverture médicale ? Les parlementaires auront sûrement du pain sur la planche. ●

* **Economiste, ancien ministre de l'Emploi et des affaires sociales.**

Maroc Télécom tire son épingle du jeu

Les résultats au 30 septembre 2020, publiés lundi 19 octobre, par le groupe Maroc télécom montrent une bonne résilience dans un contexte de crise sanitaire internationale : un chiffre d'affaires de 27,49 milliards de DH, en hausse de 0,7%, en repli de 1,2% à base comparable en glissement annuel, redevable au bon comportement des activités à l'International. Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) ajusté s'établit, de son côté, à 14,36 milliards de DH à fin septembre. Il s'inscrit en légère baisse de 0,3% (-0,8% à base comparable). Quant au résultat opérationnel (EBITA) ajusté, il atteint 8,71 milliards de DH en baisse de 3,1% (-2,6% à base comparable) du fait de la hausse des amortissements. Dans ce contexte, l'opérateur historique réalise un bénéfice de 4,52 milliards de DH, en



Abdeslam Ahizoune, président du directoire de Maroc télécom.

baisse de 2,6 Pt. en glissement annuel (-1,4% à base comparable). Par ailleurs, avec 70,5 millions de clients à fin septembre 2020, le parc clients de Maroc marque une hausse de 4,3% par rapport à la même échéance de 2019. Cette croissance est principalement due à la hausse du parc des filiales (+7,3%), du parc Fixe (+6,7%) et du Haut Débit Fixe (+10,4%) au Maroc. « Dans ce contexte de crise sanitaire mondiale et de durcissement de la concurrence, la stratégie de diversification à l'international, initiée par Maroc télécom depuis plusieurs années, démontre à nouveau son succès. Les actifs à l'international permettent en effet au Groupe d'améliorer sa résilience dans cette conjoncture difficile », a expliqué à cette occasion le président du directoire Abdeslam Ahizoune. ●



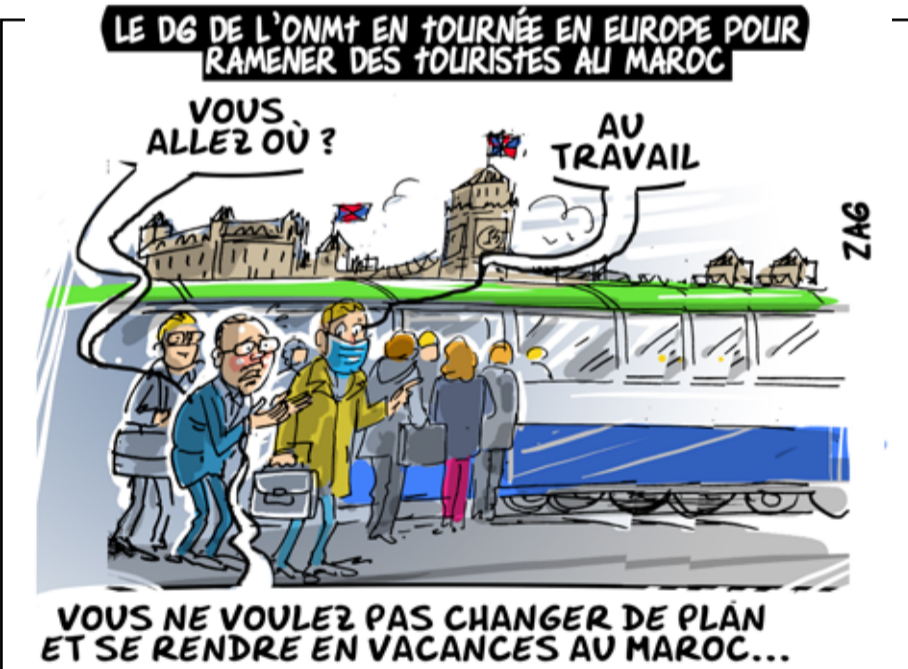
Bec et ONGLES



La transhumance scolaire en marche

Quelque 150.000 élèves ont quitté leurs bancs d'écoles privées pour rejoindre ceux des établissements publics lors des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Détrompez-vous, cette transhumance n'est pas due au retour de la performance d'antan dans le système étatique fréquenté d'habitude par les enfants issus des milieux défavorisés. Loin de là. C'est l'effet de la crise sanitaire qui a durement impacté le pouvoir d'achat d'une partie de la classe moyenne qui avant l'avènement de la crise se permettait de scolariser sa progéniture dans les écoles payantes. Le Covid-19 a changé la donne, poussant bien des parents à migrer vers les écoles publiques, incapables qu'ils sont de payer en ces temps de disette financière de 12.000 à 15.000 DH minimum par an au titre de frais de scolarité pour les enseignes les moins chères. « L'école publique offre l'avantage d'être gratuite », explique Mohamed. Ce chef de famille dont les revenus d'auto-entrepreneur ont baissé de manière drastique. De nombreuses familles se sont retrouvées dans la même situation très peu enviable qui a fait des frais de scolarité dans le privé une dépense importante qu'elles ne peuvent pas régler. L'enseignement à distance adopté pendant le confinement général a ouvert les yeux aux parents qui se sont rendu compte, à la faveur du suivi de l'apprentissage de leurs enfants, que la qualité de l'enseignement qu'ils paient chèrement n'est pas au rendez-vous. « Beaucoup d'écoles payantes ont vendu aux parents une qualité pédagogique supposée avec des profs compétents alors que la réalité est beaucoup moins reluisante » explique un parent d'élève déçu.

En effet, le business de l'enseignement payant a prospéré principalement sur la crise et la désaffection qui minent les écoles publiques depuis plusieurs décennies. De petits malins en ont profité pour créer des enseignes payantes en vendant aux parents un enseignement performant qui n'est en fait qu'une chimère. Or, la quasi-totalité des écoles privées fonctionnent avec le corps enseignant du public, puisque les promoteurs de ce commerce juteux ont été incapables de former leurs propres enseignants. Le recours au corps professoral de l'Éducation nationale se fait souvent au détriment des intérêts des élèves du public. Moralité : la triche ne sévit pas seulement dans le camp des apprenants... ●



L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Driss El Azami El Idrissi

Le bilikisme payant est né

Une équipe du Canard a été reçue par le maire de Fès, le PJD Driss El Azami El Idrissi, après sa sortie du Parlement où il a inventé un nouveau concept islamo-politique : le bilikisme.

Vous avez déclenché une vague d'ironie sur les réseaux sociaux avec votre plaidoyer pour que les députés et les élus communaux ne travaillent pas gratuitement pour l'État. Mais ils sont payés et même bien payés ?



Oui, j'en ai assez de travailler biliki pour des prunes pour le pays, il faut maintenant que je travaille un peu pour moi-même. Comme on dit, il faut que j'assure mes arrières pour que je puisse aller de l'avant et assurer mon développement personnel durable et éviter de tendre la main aux abords des mosquées pour nourrir ma famille. J'invite

mes amis islamistes à militer pour des rentrées avant la sortie qui commence à approcher.

Mais vous ne crevez pas la dalle contrairement à ce que vous insinuez ?

Heureusement. Comme on dit, je fais des petites heures sup dans le domaine de l'affairisme politique qui m'a permis de m'enrichir en étant au contact avec mes administrés de Fès dont je suis le maire.

Plus de bénévolat politique alors ?

En fait, le bénévolat politique, je le pratique ainsi que mes amis du parti en faveur des pauvres sans voix qui la donnent à nos candidats en guise de reconnaissance lors des élections. C'est connu, pas d'intérêt, pas d'action.

Donc, rien n'est gratuit pour vous ?

Absolument. Tout se monnaie. Mais cela dépend de comment! ●

Propos recueillis par Saliha Toumi

Non, ils touchent des mières et des miettes par rapport aux profiteurs du système qui tirent sur tout ce qui bouge. Personnellement, je me considère comme un pauvre élu qui vit dans la précarité politico-financière et la hantise de perdre ses droits acquis islamistes...

Certains populistes qui sévissent pas du tout biliki sur les réseaux sociaux veulent comme je l'ai expliqué au Parlement que les élus du peuple dont je fais partie travaillent biliki (à l'œil, NDLR) pour l'État alors qu'ils se sacrifient pour leurs concitoyens...

Ce qui vous a valu le surnom peu flatteur de Mister Biliki, monsieur gratuité ?

J'en suis fier et ce surnom m'honore car je suis clair et franc. Le bilikisme payant, qui me rapporte quelque chose, est ma nouvelle devise.

Le maire que vous avez devant vous est devenu cher, très cher même. A mes débuts politiques, J'ai été un type bien, maintenant je veux devenir un homme de biens...Le retour sur investissement doit être intégré dans la prochaine réforme constitutionnelle.

Pas de voyage à l'étranger pour les Australiens avant 2022

Supposant que la population australienne ne sera vaccinée que d'ici la fin de 2021, le gouvernement de Canberra a décidé que d'ici là, il est préférable d'oublier les projets de voyages exotiques.

Les autorités ont invité les quelque 25 millions d'Australiens à privilégier le tourisme domestique. Une campagne avec le slogan « Holiday Here This Year » (Les vacances ici cette année) devrait, à l'approche de l'été en Australie, donner un coup de fouet à l'industrie touristique. Par exemple, les Australiens sont encouragés à passer des vacances de surf à Byron Bay ou à faire une excursion en bateau sur la Grande barrière de corail.

« Comme nos frontières internationales peuvent rester fermées pendant un certain temps et que les vacances d'été arriveront dans quelques mois, nous appelons tous les Australiens (...) à essayer quelque chose de nouveau et à réserver des vacances en Australie », a déclaré mardi 13 octobre le ministre du Tourisme, Simon Birmingham. En revanche, voyager dans son propre pays n'est pas non plus une tâche facile, car les frontières de nombreux États australiens sont encore fermées. ●





Déconfiné
de Canard

Le MIGRATEUR



Le Soudan face au dilemme de la normalisation avec Israël

C'est dans la capitale soudanaise que «la résolution de Khartoum du 1er septembre 1967» a été signée par 9 pays arabes à la suite de la guerre des Six Jours. L'Égypte, la Syrie, la Jordanie, le Liban, l'Irak, le Maroc, l'Algérie, le Koweït, et le Soudan qui convenaient que cette charte de solidarité constituât la base de la politique de ces gouvernements jusqu'à la guerre de Kippour de 1973, ont appelé notamment à une lutte permanente contre Israël en vue de regagner les territoires perdus pendant la guerre. La Syrie et l'Irak sont out à cause de la guerre civile, l'Égypte et la Jordanie ont signé chacun un accord de paix avec Israël, le Liban est sur leurs pas (voir le Canard N°620), il ne reste parmi ces 9 pays pour normaliser avec État hébreu comme le veut Washington : l'Algérie, le Maroc, le Koweït et le Soudan. Les trois premiers ayant déjà réitéré leur soutien à une solution à 2 États avec une Palestine indépendante ayant pour capitale Jérusalem-Est, seul le Soudan est encore coincé dans l'ornière l'expectative. Normaliser avec Israël en lâchant les Palestiniens afin d'être retiré par les États-Unis de la liste des pays soutenant le terrorisme (une option acceptée par les hauts gradés du conseil de souveraineté soudanais affidés à Abu Dhabi) ou continuer de chercher des faux-fuyants pour au moins retarder une décision douloureuse, celle de se renier pour un morceau de pain (tactique du chef de gouvernement de transition Abdallah Hamdok). A noter que Washington aurait lancé un ultimatum à Khartoum. En échange d'une reconnaissance d'Israël, les États-Unis s'engageraient à retirer le Soudan de la liste des États sponsorisant le terrorisme. La fin d'un blacklistage qui soulagerait son économie.

Les Américains auraient également promis de pousser le Congrès à rétablir l'immunité judiciaire du Soudan, bloquant ainsi de futures actions en justice.

Dernier rebondissement en date : le « feu vert » du président américain au retrait du Soudan de la liste noire américaine, écrit le site Sudan Tribune relayant un tweet de Donald Trump posté le 19 octobre. Celui-ci y dit être près de retirer ce pays arabe de la blacklist où il s'est enlaid depuis 24 ans et qui a alourdi sa dette extérieure qui a atteint 60 milliards de dollars.

« Excellente nouvelle ! Le nouveau gouvernement du Soudan, qui fait de vrais progrès, a accepté de payer 335 millions de dollars aux victimes américaines du terrorisme et à leurs familles. Une fois versés, je retirerai le Soudan de la liste des États soutenant le terrorisme », a tweeté Donald Trump, sans toutefois préciser de calendrier. Un argent que Abdallah Hamdok affirme être totalement soudanais, allusion aux informations qui disent que cette somme proviendrait des caisses d'un État du Golfe. ●

L'ex-président Sarkozy rattrapé par le fantôme de Kadhafi

Le fantôme de Kadhafi a fini par rattraper l'ancien président français Nicolas Sarkozy. Au terme d'une instruction qui a duré plusieurs mois, ce dernier a été mis en examen pour « association de malfaiteurs » a annoncé le parquet national financier (PNF) le 16 vendredi octobre. L'ancien chef d'État a été interrogé pendant quatre jours par les juges Aude Buresi et Marc Sommerer dans le cadre de l'affaire du financement libyen supposé de sa campagne présidentielle de 2007.

Bien que « Sarko » ait été accusé en 2018 de corruption et de détournement de fonds en provenance de Libye, la nouvelle inculpation signifie sa descente aux enfers et la fin de sa carrière politique. Cette accusation, la plus grave à laquelle un ancien chef d'État est confronté dans l'histoire de la cinquième République française, tombe en plus au plus mauvais moment, à savoir dans un contexte politique où la droite classique en pleine déliquescence est incapable de trouver un candidat de poids à même d'affronter l'actuel président Emmanuel Macron au printemps 2021.

Évidemment Sarkozy a nié tout acte répréhensible. « J'ai appris cette nouvelle accusation avec la plus grande stupeur », a-t-il déclaré vendredi dans un communiqué. « Les Français doivent savoir que je suis innocent de ce dont on m'accuse... Je sais que la vérité finira par triompher. »

Le spectre de prétendus liens libyens a assombri le mandat de Sarkozy au palais de l'Élysée et le hante depuis qu'il a quitté la présidence après le 15 mai 2012.

Pire : non seulement l'accusation d'« association de malfaiteurs » fait passer Sarkozy aux yeux du public français comme un vulgaire voleur de bétail mais apporte de l'eau dans le moulin de ses adversaires qui ne doutent pas un instant qu'il aurait illégalement obtenu du régime Kadhafi des millions de dollars en espèces pour financer sa candidature à la présidence en 2007. Pire encore : Ces nouvelles charges soulèvent également de nouvelles questions sur les motivations de Sarkozy pour « orchestrer » l'opération de l'OTAN contre le gouvernement Kadhafi en 2011. Le



Sarkozy accueille Kadhafi au Palais de l'Élysée, le 12 décembre 2007. AFP/Stéphane de Sakutin.

régime de Kadhafi a été renversé cette année-là et il a été capturé et tué par des combattants de l'opposition. D'aucuns voient dans cette opération musclée une méthode expéditive pour faire à jamais un témoin gênant. A rappeler que l'enquête sur les dépenses occultes de la campagne 2012 de Nicolas Sarkozy a été lancée le 19 avril 2013, suite d'une investigation menée dès juillet 2011 par le Mediapart. Lequel site d'infos français est pour Sarkozy « une officine au service de la gauche ». Fin avril 2013, le Canard Enchaîné révèle qu'une perquisition chez Claude Guéant a permis de découvrir un versement de 500 000 euros depuis l'étranger effectué sur un compte de l'ex-homme de confiance de Nicolas Sarkozy. Claude Guéant justifie cette somme par la vente de tableaux de maître à un avocat malaisien.

Le 15 novembre 2016, l'homme d'affaires franco-libanais, Ziad Takiédine, affirme avoir personnellement remis 5 millions d'euros en liquide, provenant de Libye, en 2006 et 2007 à Nicolas Sarkozy et Claude Guéant...

Le feuilleton, Sarkozy risque de durer encore longtemps ne serait-ce que parce que la justice n'est pas encore parvenue à trouver trace de tous les versements, totalisant 50 millions d'euros, dont Mediapart accuse Sarkozy de les avoir reçus de Kadhafi. !●

le Canard
Libéré

Rue Ibnou Katir résidence
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4
Maârif - Casablanca -
Tél : 0522 23 32 93
Fax : 0522 23 46 78
E-mail : contact@lecanardlibere.com
Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar
Abdelkarim Chankou
Saliha Toumi
Rachid Wahbi
Ahmed Zoubair

CARICATURES
Boudali, Zag

SERVICE COMMERCIAL

Laila Lamrani Amine
Chaimaa El Omari Naib

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Groupe Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416

Brexit : le spectre d'un no deal plane sur l'Europe

Bien que l'économie britannique ait été frappée de plein fouet par la pandémie du coronavirus, Londres semble ne vouloir rien céder sur les négociations pour un nouvel accord commercial avec l'Union européenne. Celles-ci risquent de ce fait de s'effondrer à tout moment pour le grand bonheur des Brexiters purs et durs. Cependant, fort à présent d'une majorité confortable au parlement qui lui faisait défaut avant les élections anticipées du 12 décembre 2019, le premier ministre britannique Boris Johnson doit prendre une décision : Tentera-t-il de trouver un terrain d'entente avec l'Union européenne (UE) ou claquera-t-il la porte ? Ne pas parvenir à un accord avec le plus grand marché d'exportation pour le Royaume-Uni (RU) aggraverait sa situation économique déjà mise à mal par la Covid-19 et le Brexit. Partir les mains vides, ce que Johnson a menacé de faire vendredi 16 octobre – signifierait de sérieuses perturbations dans les échanges commerciaux entre le RU et l'UE lorsque la période de transition se terminera en fin de cette année, délestant de plus de 25 milliards de dollars l'économie britannique en 2021 par rapport à un scénario dans lequel un accord de libre-échange limité serait conclu, selon une analyse de CNN Business. En clair, le temps presse pour l'UE et

le RU pour trouver un accord, ce dernier devant perdre son statut commercial privilégié avec l'Union des 27 à la fin du mois de décembre prochain. Les réunions de la semaine dernière se sont conclues sans avancée majeure, et M. Johnson a déclaré vendredi que le pays devrait se préparer à une relation commerciale avec l'Europe similaire à celle de l'Australie. Ce continent n'ayant pas d'accord commercial global avec Bruxelles. La plupart des échanges commerciaux se font selon des règles plus élémentaires régies par l'Organisation mondiale du commerce. Étant donné que Bruxelles « a refusé de négocier sérieusement pendant une grande partie des derniers mois », a déclaré M. Johnson, « il est temps que nos entreprises se préparent, que les transporteurs se préparent et que les voyageurs se préparent » à une sortie sans accord.

Toutefois, il y a peut-être encore de l'espoir pour un deal. Johnson n'a pas exclu de poursuivre les discussions, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a tweeté vendredi que son équipe se rendrait à Londres cette semaine pour intensifier les négociations comme prévu. Les droits de pêche et le cadre de résolution des futurs différends restent des points clés pour les deux parties. Les dés sont jetés ? ●

dessin PARU dans

yahoo.fr





Can'Art et CULTURE



Le Prix de la culture amazighe 2019 pour Lhoussaine Ait Bahcine

Le Prix de mérite de la culture amazighe de l'année 2019 est allé au chercheur Lhoussaine Ait Bahcine, en reconnaissance de ses efforts pour la promotion de la langue et de la culture amazighe dans le Royaume. Cette figure du mouvement culturel amazigh a été consacrée lors de la cérémonie de remise du prix, organisée dans la soirée du vendredi 16 octobre à Rabat par l'Institut Royal de la Culture amazighe (IRCAM) sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI. Cette cérémonie a été marquée par la remise des prix des différentes catégories. Le prix national des médias et de la communication est ainsi revenu à Al Mustapha Sguenfle, journaliste au service Amazigh à l'Agence Marocaine de Presse (MAP) dans la catégorie de la presse écrite pour son article



Lhoussaine Ait Bahcine

«D'«Ousmane» à «Tchaïkovski», le fabuleux destin de Belaïd El Akkaf», à Nourredine Najmi, dans la catégorie émissions radio (Radio Amazigh) et à Salima El Yaacoubi, catégorie audiovisuelle (chaîne Tamazight 8).

Par ailleurs, le prix national de la création littéraire amazighe a été décerné à Saleh Ait Saleh dans la catégorie de la poésie et à Lahbib El Knassi dans la catégorie du récit, alors que la catégorie littérature de l'enfant a vu la consécration de Mohamed El Massoudi. En ce qui concerne le prix de la catégorie du théâtre, il a été attribué à Ahmed Zahid, tandis que Ibrahim El Asri a été couronné dans la catégorie traduction pour sa traduction de Français vers l'Amazighe de l'œuvre de Molière « Le Médecin malgré lui ». Le Prix national de l'éducation et de l'enseignement a été décerné à Ayad Alhyani (catégorie des professeurs chercheurs), Al Hassan Ait Abbou (catégorie des inspecteurs), Mohamed Lamaain (catégorie des enseignants du primaire) et à Lahcen Borji (catégorie des formateurs). Quant au

Prix de la recherche et des programmes informatiques, il a été attribué à Ilias Belalia pour l'élaboration d'une application mobile présentant un dictionnaire multimédia dédié à l'apprentissage de la langue amazighe. Le Prix national de la chanson moderne est revenu au groupe Azza-Khalid Abbou pour sa chanson « Tifiras », alors que le Prix national de la chanson traditionnelle a été remporté par Houssein Taoussi pour son album « Al Awa Akayouk A Amazigh » (Lève la tête, ô Amazigh). En outre, l'association «Arif pour la culture et le patrimoine» de la ville d'Al Hoceima a remporté le Prix national du théâtre, alors que l'association «Ahwach Aglalal des arts populaires» de la commune de Assaki de la ville de Taroudant a décroché le Prix national de la chorégraphie collective. ●

« Mica » d'Ismael Ferroukhi au Festival du film d'El Gouna

Le film « Mica » du réalisateur marocain Ismael Ferroukhi sera en lice aux côtés 15 autres films dans la catégorie des longs métrages pour la compétition officielle de la 4ème édition du Festival du film d'El Gouna (Égypte), prévue du 23 au 31 octobre, ont indiqué les organisateurs. Le film «Mica», une production maroco-franco-belge de 90 minutes, raconte l'histoire de l'enfant «Mica» (10 ans) et de ses parents dans la banlieue de Meknès. Pour subvenir aux besoins de sa famille, il vend de petits objets en sillonnant les marchés de la ville. Mica rencontre Hajj Kaddour qui lui propose un travail dans un club de tennis à Casablanca. Abusé et humilié, Mica décide de mettre fin à cette situation et changer sa vie pour le mieux. Le Maroc participera également aux activités de la «CineGouna Platform» qui constitue un laboratoire de développement des projets cinématographiques et des coproductions, offrant aux cinéastes et producteurs arabes la possibilité de trouver le soutien technique et financier nécessaire. Le Royaume sera représenté à cet événement par le film «Un mensonge blanc» de Asma Elmoudir (films documentaires), et «La vie me va très bien» d'El Hadi Oulad Muhand (films d'auteurs). ●



Trois Marocains primés lors du 6e Prix Katara du roman

S'étant déroulé lieu à distance pour cause de pandémie de coronavirus, l'édition 2020 de ce concours littéraire, organisé par la Fondation du village culturel de Katara sous l'égide de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), s'est clôturé le 13 octobre à Doha (Qatar) par la consécration de 21 œuvres arabes dont trois marocaines.

L'annonce des heureux élus a eu lieu, lors d'une cérémonie virtuelle, au village culturel de la Fondation « Katara » à Doha. Ainsi dans la catégorie du roman non publié, le romancier marocain Said Al Alam a obtenu le prix doté de 30 000 dollars en plus de la traduction



en anglais et la publication pour son roman « La vierge de Grenade : amour entre deux villes » (Adraa Gharnata : Hob bayna madinatayne). Alors que ses compatriotes, les critiques Abdelmalek Chahboune et Mustapha Al Nahal, ont été récompensés (15 000 dollars en plus de la traduction en anglais et la publication) dans la catégorie études et critiques, pour leurs œuvres consacrées respectivement à la migration et au reflet de la réalité dans les romans à travers la narration.

Quelque 2220 œuvres littéraires étaient en lice dans les différentes catégories de ce concours lancé en 2014, soit 370 de plus que lors de la 5e édition. ●

Le musée Yves Saint Laurent rouvert aux visites



La Fondation Jardin Majorelle (FJM) vient d'annoncer la réouverture, ce mercredi, du musée Yves Saint Laurent après le succès de la réouverture du Jardin Majorelle et du musée Pierre Bergé des arts berbères (ex-).

«Depuis plusieurs semaines, les équipes ont préparé la reprise des activités, en veillant à la sécurité du public », indique la FJM dans un communiqué. Laquelle institution a fait savoir qu'elle a publié les nouvelles conditions d'accueil au sein des ces espaces, entre autres, la mise en place d'un système de jauges pour limiter le nombre de personnes en salle, tout en respectant les dispositions sanitaires requises par le gouvernement, applicables à tous les publics à partir de 11 ans. ●

Visa for Music de retour

Avec une organisation adaptée, Coronavirus oblige, Visa for Music fait son comeback du 18 au 21 novembre prochains. Et ce pour une édition 2020 « dédiée principalement aux artistes et professionnels marocains ou résidents au Maroc ». Conférences, formations et ateliers seront au programme « dans le strict respect des mesures sanitaires » alors que les concerts seront diffusés en digital. Les organisateurs précisent, dans un communiqué que Visa For Music souhaite « continuer à participer à la structuration et la professionnalisation de la filière musicale, au développement des industries culturelles et créatives, et à la création de valeur pour les artistes, en orga-

nisant une édition adaptée au contexte actuel et maintenue dans le strict respect des mesures de prévention ». Les organisateurs rapportent



par ailleurs que « les circonstances ne permettront pas la tenue de concerts en live, mais que le festival sera l'occasion d'enregistrer des capsules vidéo pour une vingtaine de groupes

marocains et résidents au Maroc ». Les artistes nationaux sélectionnés après l'appel à candidature lancé en février seront pris en charge à Rabat pour l'enregistrement de capsules vidéo réalisées par Visa For Music. L'évènement abritera durant trois jours des conférences « pour débattre du rôle et du poids économique et social des industries culturelles et créatives ». Les rencontres se feront en présentiel avec une transmission digitale. Visa For Music proposera par ailleurs des formations et des ateliers aux jeunes professionnels, opérateurs culturels, et artistes marocains ou résidents au Maroc « sur inscription, avec nombre strictement limité de présents ». ●



Et Batati ET BATATA



Bizarre



Sans bras et champion de billard

Muhammad Ikram est devenu une petite légende dans le milieu du billard au Pakistan. Né sans bras, il est en mesure de l'emporter face à quiconque à Faisalabad, grande ville de l'est du pays. La précision et la force de ses coups, portés grâce à son menton, impressionnent, après des années de « dur labeur » passées à perfectionner son art, explique-t-il à l'AFP (8/10). Né dans une famille pauvre, Muhammad Ikram, comme ses huit autres frères et sœurs, n'a pas été scolarisé et s'est souvent senti isolé. Adolescent, il commença à fréquenter une salle de billard puis, pris par le jeu, à s'y entraîner « en secret », raconte-t-il. ●

Drôle d'étalon

Une sale histoire rapportée par le site welovebuzz.com (12/8). Jan Wildschut, un gynécologue néerlandais de l'hôpital Isala de Zwolle aux Pays-Bas, avait utilisé sa propre semence pour au moins 17 inséminations entre 1981 et 1993, à l'insu des parents qui pensaient avoir eu recours à des donneurs anonymes. On attribue au médecin indélicat, aujourd'hui décédé, au moins 17 enfants conçus de cette façon. D'après les informations rapportées par un média local, la vérité a éclaté quand on a découvert une correspondance ADN entre un des enfants « victimes » et une nièce du médecin, grâce à une base de données commerciale. D'après l'hôpital, il pourrait y avoir plus d'enfants concernés par cette histoire. On ne mènera, toutefois, aucune enquête car « cette affaire a eu lieu à une époque où il n'y avait pas de cadre légal régissant les traitements de la fertilité », déclare une source. ●

Des perroquets impolis

Au Royaume-Uni, cinq perroquets ont dû être déplacés cette semaine par le refuge dans lequel ils ont été recueillis au nord de Londres, raconte le Huff Post (1/10). Leur problème ? Ils avaient l'insulte un peu trop facile envers les visiteurs et leurs soignants. Ces cinq perroquets Gris d'Afrique, appelés Eric, Jade, Elsie, Tyson et Billy, sont arrivés au Lincolnshire Wildlife Centre au mois d'août dernier, raconte CBS News. Avant de rejoindre leurs 200 congénères dans le refuge, ils ont été isolés en quarantaine. Ils se sont rapidement fait remarquer par les soignants à cause de leur langage peu châtié. « Ils ont, dans un laps de temps très court, littéralement commencé à s'insulter entre eux », raconte Steve Nichols, le directeur de l'établissement à CNN. « « Fuck off » était le plus courant. C'était devenu dingue, ils juraient tous. Nous étions un peu inquiets par rapport aux enfants », poursuit-il. Selon lui, aucun des visiteurs de l'établissement ne s'est plaint auprès du refuge. « Ça amuse beaucoup les gens. C'est un peu de légèreté dans une année très difficile », reconnaît Steve Nichols. ●



Rigolard



* **Un gros bras au visage** patibulaire entre dans un salon chocolathé et dit :
- Un chocolat chaud, sinon...
La serveuse a peur, alors elle lui sert son chocolat chaud et le gros bras s'en va sans payer...
Cela dure toute la semaine.
Au bout d'une semaine, la serveuse en a assez et décide de ne pas se laisser faire.
Le lendemain, l'homme musclé arrive et dit :
- Un chocolat chaud, sinon...
- Sinon quoi ?
- Sinon un jus d'orange !

* **Trois hommes sont dans un ascenseur** : un Belge, un Japonais et un Américain. Le Japonais sort tout à coup un téléphone portable et crâne bien devant les autres.
L'Américain veut faire mieux et sort un ordinateur portable de la taille d'une calculette. Il frime bien avec. Le Belge voulant crâner aussi mais n'ayant rien, pète et dit aux deux autres qui le regardent en rougissant : « C'est rien, je reçois un fax ! ».

* **En plein centre de Manhattan**, une Rolls se gare devant une banque. En descend un superbe blonde qui rentre dans l'établissement et demande un prêt de 2000 \$.
Le chargé d'affaire lui demande une ga-

rantie ainsi que la durée du prêt.
La blonde propose, comme garantie, la Rolls garée devant la banque et indique que le prêt sera remboursé à son retour de Paris dans quinze jours.
Sur ces entrefaites, la blonde s'en va, tandis que le chargé d'affaires et son directeur s'esclaffent :
« Il faut vraiment être un blonde pour offrir une Rolls comme garantie d'un prêt de 2 000 \$ ».
Deux semaines passent, la blonde repasse à la banque et demande à rembourser le prêt pour récupérer sa Rolls. Le banquier s'exécute contre 2 000 \$ et ajoute 30 euros d'intérêts et de frais. Curieux le banquier demande :
« Vous ne semblez pas avoir besoin de 2 000 \$ alors pourquoi laisser une voiture de ce prix pour une somme dont vous n'avez apparemment pas besoin ? »
Et la blonde de répondre :
« Parce que 30 \$ est le meilleur prix que j'ai pu trouver pour garer en toute confiance ma Rolls pendant 15 jours en plein Manhattan ! ».

* **C'est un condamné à mort** à la chaise électrique qu'on emmène pour son exécution. Il demande au maton :
- Qu'est-ce qu'on va me faire ?
Le maton lui répond :
- Du calme, asseyez-vous sur cette chaise, on va vous mettre au courant! ●

CHERCHONS LOCATAIRES

Immeuble à usage de bureaux sous forme de 6 plateaux d'une superficie de 2500 m2 plus un parking de 2000 m2 pour 100 voitures

Adresse :

Sidi Maârouf lotissement Attawfik le Zenith Technoparc Casa Nearshore

Contact :

06 61 17 74 44



LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktoni
Contactez-nous au 0661177444





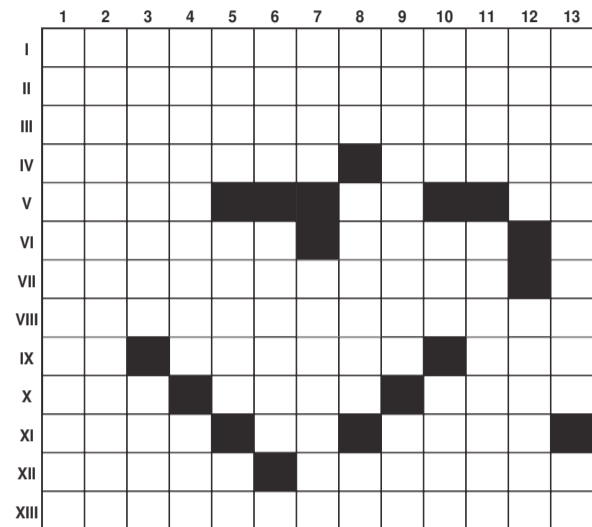
Et Batati ET BATATA



Mot Fléchés

42,195 KM BATEAUX À VOILE	PERMISSIF AIMÉ DE JULIETTE	BOUD- DHISTE CAPITALE D'EUROPE	PRONOM RÉALISA- TEUR DE WESTERNS	AIMÉE DE TRISTAN OBSERVÉES	DÉRANGÉ
					CHAMPI- GNON VÉNÉNEUX
AIMÉE DE CYRANO MONTAGNES D'ASIE			ENVELOPPE CHARNELLE		
		DROGUE			ÉTENDUE D'EAU
MORCEAU DE VERRE PRISE DE VUE			PLACE DE MARCHÉ BOVIN		
		SAISON EMBOURBA		MOT D'ENFANT FORME DE POUVOIR	
EXPLOSIF	AIMÉE D'ADAM PESAIENT		VIPÈRE TAMIS		
		IGNORANCE LOUPS DE MER		VIEUX DO COMIQUE	COUETTES
AIMÉE D'ABRAHAM	AIMÉ D'HÉLOÏSE CHÉRISSAI			CONJON- TION FEMME DE LA BIBLE	
		PASSE À GRENOBLE			ÉQUERRE
AIGUILLONS AIMÉE DE CLARK KENT			VALLÉE ITALIENNE GRAND COUTURIER		
		ONT CESSÉ DE GRANDIR COPAIN DE BARBIE			
NOTE DE MUSIQUE AIMÉ DE GUENIEVRE	CURIE	ARTICLE	INTERJEC- TION POSSESSIF		DANS LA GAMME
				PÉRIODE	
TRAJETS					

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

I. Personnage principal d'un roman de chevalerie espagnol publié par Garcia Rodriguez de Montalvo en 1508. II. Ils sont toujours à la recherche de satisfactions purement matérielles. III. Il ne laisse rien passer. IV. Chez les anciens Grecs, privations des droits civils et politiques. Premier mot du nom d'un souverain ottoman qui fit de Bursa la capitale de son royaume. V. Affluent du Tibre. La fin de la CFDT. Une partie d'un duo que l'on retrouve dans un quatuor. VI. La maladie qu'elle provoque chez le cheval s'appelle la nagana. C'est dans cette ancienne ville de RDA que Karl Marx en 1841 obtint son doctorat en philosophie. VII. Grands cobes des roseaux. VIII. Personnage de ballet et défenseur des jouets contre les souris. IX. Avant-port d'Amsterdam. Pour un acteur jadis, le faire, c'était pousser l'émotion du public à l'extrême. Tissu de laine où le poil ne paraît pas. X. Pronom personnel. Ville d'Italie, province de Padoue. Unité de puissance. XI. Prénom féminin. Personnel en tête-à-tête. Il se boit tiède ou chaud. XII. On ne trouve pas plus simple. Suivant à la lettre ? XIII. Entraînent forcément la modification du relief du sol.

VERTICALEMENT

1. Elle a perdu son emploi dans le bâtiment en 1997 sans avoir été licenciée. 2. Située dans les Yvelines, elle est traversée par la Seine. 3. Aimantes...aimantées ? Affluent du Danube. 4. Une marque d'affection qui vous colle à la peau. Le crâne l'a dégagé. 5. Aujourd'hui je vais mais demain ce sera différent. Ce mot trouve sa signification en psychologie expérimentale. Possessif. 6. Dessinateur et humoriste français. Prénom masculin. 7. Poète norvégien auteur du *Trompette du Nordland*. Muries au soleil d'un mois d'été. 8. Diminutif d'un prénom masculin. Découpé en forme de doigt. Un peu petit. 9. Elle se trémousse. Personnage biblique. 10. Un autre personnage biblique. Arrivée et en fin d'année, en plus. Jeu d'origine africaine. 11. Etat des Etats-Unis. Fourrure de jeune agneau. 12. Ecrivain autrichien. Explorent du doigt. 13. Introuvable pour ceux qui ont perdu la boussole. La fin des haricots.

Pyramot

Le Pyramot est un jeu dans l'esprit des mots codés. Il s'agit de former une pyramide de mots dont chaque mot est l'anagramme du précédent plus une lettre.



Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

	2				9
9		4	6	5	2
7				2	8
8		1			7
	6		8		1
9				6	5
	4	7	3		8
	1		5	9	4
	2				4

A méditer



« La patience est la vertu du juste. »

Alphonse de Lamartine

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

2	7	3	4	6	9	5	1	8
8	5	9	7	1	3	4	2	6
1	4	6	8	2	5	3	9	7
7	6	8	1	3	4	9	5	2
9	1	2	5	8	7	6	3	4
5	3	4	6	9	2	7	8	1
3	9	7	2	4	8	1	6	5
4	8	1	9	5	6	2	7	3
6	2	5	3	7	1	8	4	9

Pyramot

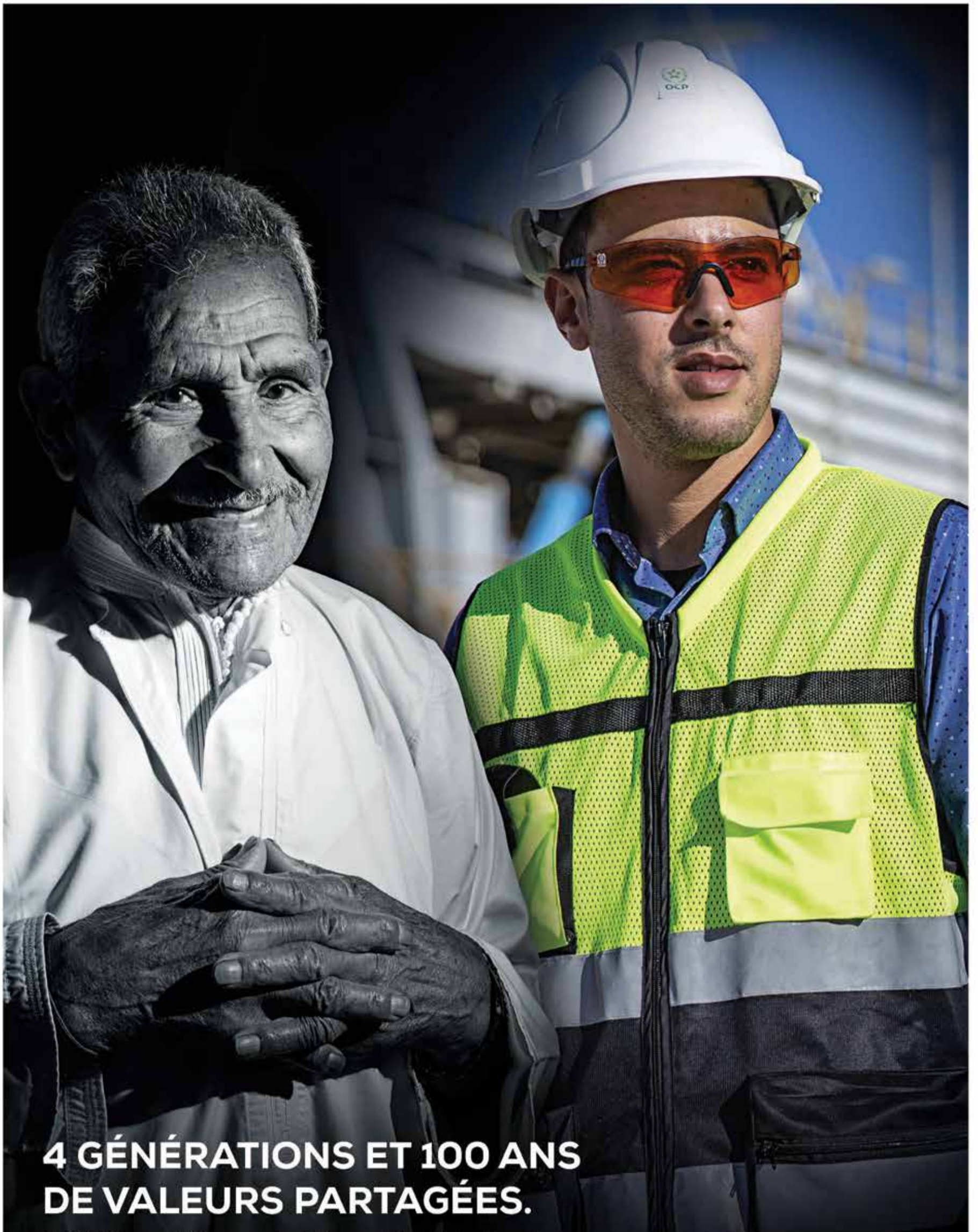


Mots fléchés

C	O	D	T	S	U	V	E
D	A	N	S	E	U	S	E
R	U	P	O	U	R	P	R
B	A	L	A	I	C	R	O
V	S	C	O	R	E	N	E
P	A	N	T	A	N	I	E
N	E	R	I	E	P	R	L
R	E	V	E	G	R	I	M
E	I	R	E	M	I	N	I
J	A	U	N	E	F	E	T
R	T	N	T	N	E	U	T
I	M	M	E	D	I	A	T
S	U	U	R	N	E	E	A
E	T	A	P	E	A	S	S
R	L	O	R	B	W	U	E
D	O	P	A	G	E	H	I
N	I	C	O	I	S	R	O
A	G	E	E	L	A	V	E

Mots croisés

1	A	L	A	I	N	F	O	U	R	N	I	E	R
4	B	O	U	C	H	E	A	B	O	U	C	H	E
11	B	U	T	T	A	I	S	B	A	H	F		
12	A	I	R	E	G	I	S	A	I	T	R		
13	Y	S	E	R	N	E	E	T	T	P	O		
14	E	P	S	I	L	O	N	R	O	U	I		
15	A	H	Q	A	N	S	U	H	L	A	D		
16	U	I	U	N	S	P	O	T	O	S	I		
17	X	L	E	T	R	U	O	G	S				
18	B	I	R	S	E	E	C	R	I	S	S		
19	O	P	A	R	A	B	A	I	S	S	E		
20	I	P	P	O	N	A	I	E	T	A	U		
21	S	E	P	T	E	M	B	R	I	S	E		



4 GÉNÉRATIONS ET 100 ANS DE VALEURS PARTAGÉES.

OCP fête ses 100 ans d'existence. Un siècle forgé
par des femmes et des hommes d'exception.

Retrouvez leurs réalisations sur :
<https://centenaire.ocpgroup.ma>

